



**1 jour**

PROGRAMME DE FORMATION

**En présentiel**

**À distance**

## **MAÎTRISER LES RÈGLES INCO ET LA DÉCLARATION NUTRITIONNELLE**

### **OBJECTIFS DE FORMATION**

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Appréhender les règles INCO et de les mettre en pratique
- Comprendre les obligations en termes d'information nutritionnelle

### **PARTICIPANTS**

- Responsable QSE

### **PRÉREQUIS**

- Aucun

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ACTIVES**

- Méthodes pédagogiques interactives tenant compte des attentes, de l'expérience et du vécu professionnel de chaque participant
- Apports théoriques seront illustrés par des exemples concrets et mis en application au cours de chaque séquence pédagogique par le biais d'exercices pratiques
- Formation axée sur des simulations et des analyses de cas concrets
- Support de formation remis au participant en fin de formation

### **ÉVALUATION**

- Évaluation formative réalisée par l'intervenant tout au long de la formation afin de mesurer les acquisitions et les progressions
- Évaluation des acquis

### **LES PLUS**

- PAI : un plan d'actions individuel sera formalisé en fin de formation.
  - Programmes ajustables à vos attentes
  - Accompagnement personnalisé
  - Option démarche qualité :
- SQF – Suivi Qualité Formation : Synthèse détaillée et bilan du formateur.
- Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap, contact référent handicap au 02 43 61 08 47
  - Une expertise<sup>2</sup> de nos formateurs : technique et pédagogie active

### **PROGRAMME DE FORMATION**

#### **1. Appliquer le règlement INCO, contraintes et opportunité (partie nutritionnelle)**

- Règlement INCO (règlement UE 1169/2011 : la déclaration nutritionnelle obligatoire à partir du 13 Décembre 2016)

#### **2. Définir la déclaration nutritionnelle**

- Le contenu
- Les modes de calcul
- Présentation du tableau nutritionnel
- Mise en situation, travail sur des cas concrets

#### **3. Construire sa démarche de progrès**

- Le plan d'action (approche PDCA)
- La mise en œuvre du plan d'action